

Lutte contre la criminalité financière

Great-West Lifeco Inc. (« Great-West Lifeco ») est une société de portefeuille internationale de services financiers qui détient des participations dans les secteurs de l'assurance vie, de l'assurance maladie, des services de retraite et d'investissement, de la gestion d'actifs et de la réassurance au Canada, aux États-Unis et en Europe. Great-West Lifeco est une société ouverte dont les actions sont inscrites sous le symbole « GWO » à la Bourse de Toronto. Aucune personne ne détient ou ne contrôle plus de 25 % des capitaux propres de Great-West Lifeco. Great-West Lifeco, sa société mère intermédiaire, sa société mère ultime et ses filiales n'ont pas émis d'actions au porteur. Il est possible de voir l'organigramme illustrant les liens entre Great-West Lifeco, certaines de ses filiales et sa société mère ultime, Power Corporation du Canada (« Power ») à la page Nos sociétés – Great-West Lifeco Inc. Power est également une société ouverte dont les actions sont inscrites sous le symbole « POW » à la Bourse de Toronto. La Fiducie familiale résiduaire Desmarais (la « Fiducie ») exerce, indirectement, un contrôle majoritaire sur Power. Pour obtenir de plus amples renseignements sur Power et la Fiducie, consultez le site Web de Power ou la plus récente circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Power.

Cadre de gouvernance

Nous avons des programmes de gestion des risques pour lutter contre la criminalité financière (« programmes de gestion des risques liés à la criminalité financière ») supervisés par notre <u>conseil</u> <u>d'administration</u> (le « conseil ») et les membres de notre <u>haute direction</u>. Nos programmes de gestion des risques liés à la criminalité financière portent sur la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les sanctions (ensemble, la « LCB »), la lutte contre la corruption et la gestion des risques de fraude.

Nous appliquons un modèle de gouvernance qui repose sur trois lignes de défense. La première ligne de défense (qui comprend les secteurs d'activité et les fonctions de soutien) est l'ultime responsable de la gestion des risques liés à la criminalité financière et, à ce titre, la responsabilité et l'obligation de rendre compte de la gestion des risques ainsi que de la prise de risques lui reviennent au premier chef. La deuxième ligne de défense (qui comprend les fonctions de surveillance Risques, Conformité, Finance et Actuariat (selon le cas)) assume au premier chef et de façon globale la responsabilité et l'obligation de rendre compte de la surveillance indépendante et de l'examen critique efficace de la prise de risques, de la conformité et de la gestion des risques qui relèvent de la première ligne de défense, notamment en assurant une surveillance et en effectuant des tests au besoin. La troisième ligne de défense (qui comprend la fonction d'audit interne) est responsable de veiller de manière indépendante à la pertinence de la conception et de l'efficacité opérationnelle des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, notamment ceux liés aux programmes de gestion des risques liés à la criminalité financière.

Le chef, Risque de criminalité financière, Échelle mondiale pour l'ensemble de Great-West Lifeco est également le responsable principal de la lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que l'agent de conformité aux sanctions. Le chef, Risque de criminalité financière, Échelle mondiale a la responsabilité d'établir les cadres et de fournir à la deuxième ligne de défense à l'échelle mondiale une surveillance de nos programmes de gestion des risques liés à la criminalité financière.

Engagement de la direction à l'égard de la lutte contre la criminalité financière

Notre <u>code de conduite</u> définit les normes de conduite professionnelle pour l'ensemble des administrateurs, des dirigeants et des employés¹ et repose sur nos valeurs fondamentales, l'une d'elles étant d'« agir avec intégrité ». Le code de conduite est approuvé par notre conseil et soutenu par plusieurs politiques, notamment la politique de LCB, la politique de lutte contre la corruption et la politique de gestion des risques de fraude qui s'appliquent à l'ensemble de l'entreprise. Le code de conduite et ces politiques soulignent l'engagement de notre organisation à :

- Se conformer aux lois et règlements sur la criminalité financière applicables
- Soutenir les organismes de réglementation et les organismes d'application de la loi dans leurs efforts visant à prévenir et à détecter les crimes financiers et à mener des enquêtes sur ceux-ci
- Appuyer une forte culture de sensibilisation aux risques liés à la criminalité financière

Nous soutenons une culture où les employés se sentent à l'aise de s'exprimer et encourageons les administrateurs, les dirigeants et les employés à utiliser la Ligne d'assistance en matière d'éthique² confidentielle pour soulever des préoccupations et signaler des infractions à notre code de conduite ou à la loi. Nos politiques de gestion des risques liés à la criminalité financière obligent également les administrateurs, les dirigeants et les employés à signaler toute activité inhabituelle ou suspecte qui pourrait révéler un crime financier.

Nous enquêtons sur les allégations d'inconduite ou de violation des lois d'une manière rapide, complète et précise dans le respect des protocoles d'enquête approuvés. La documentation de notre intervention relative à de tels incidents comprend les mesures correctives prises, le cas échéant, lesquelles peuvent comprendre un renvoi aux organismes d'application de la loi. Nous actualisons les contrôles internes, la formation et les autres processus liés à la criminalité financière en fonction des résultats obtenus et des causes profondes de l'inconduite et des violations des lois, au besoin.

Prévention et détection du blanchiment d'argent, du financement d'activités terroristes et des activités donnant lieu à des sanctions

Nous sommes déterminés à respecter les lois ayant pour objet la prévention et la détection du blanchiment d'argent, du financement d'activités terroristes et des activités donnant lieu à des sanctions.

Nous avons établi et mis en œuvre un programme de LCB raisonnablement conçu pour assurer la conformité avec les lois et les règlements applicables en matière de LCB. Ce programme consiste à détecter les personnes se livrant ou cherchant à se livrer au blanchiment d'argent, au financement d'activités terroristes ou à une activité donnant lieu à des sanctions, et à les dissuader d'obtenir ou d'utiliser nos produits ou services. Voici les normes minimales énoncées dans notre politique de LCB :

- Gouvernance et principes démontrant l'engagement de la direction à l'égard de la LCB
- Nomination d'un agent de conformité en matière de LCB
- Politiques et procédures écrites qui définissent toutes les obligations pertinentes ainsi que les processus et mesures de contrôle connexes, notamment :
 - o Exigences relatives au programme de LCB
 - Connaissance du client, y compris la vérification de l'identité des clients et les mesures de vigilance à l'égard de la clientèle
 - o Surveillance continue et mesures spéciales visant à renforcer la vigilance, le cas échéant

¹ Le code de conduite de Great-West Lifeco ne s'applique pas aux conseillers, fournisseurs ou autres tiers soumis à des codes de conduite différents ou à des accords contractuels avec nous. Certaines filiales peuvent adopter des codes de déontologie supplémentaires pour répondre à des exigences qui leur sont propres, mais ces codes ne doivent en aucun cas être contraires au code de conduite de Great-West Lifeco.

² La Ligne d'assistance en matière d'éthique de Great-West Lifeco est gérée par un tiers fournisseur de services.

- o Identification et détection des terroristes et des infractions donnant lieu à des sanctions, et transfert des cas aux échelons supérieurs
- o Tenue de dossiers
- Production de rapports
- Évaluation des risques liés aux clients, aux produits et services, aux canaux de distribution, aux régions géographiques et d'autres risques pertinents liés à la LCB
- Formation de sensibilisation à la LCB à l'intention de tous les employés
- Examens de l'efficacité effectués périodiquement par l'équipe Audit interne afin de fournir une évaluation indépendante des éléments du programme de LCB

Dans le cadre du programme de LCB, nous avons établi des normes minimales supplémentaires pour gérer précisément le risque lié aux sanctions par l'adoption de la norme d'exploitation relative aux sanctions (la « norme »). La norme prévoit des règles de conformité aux lois applicables sur les sanctions qui sont en vigueur dans les territoires de compétence où nous exerçons nos activités, notamment le Canada, les États-Unis, l'Union européenne et le Royaume-Uni, ainsi qu'à toute résolution pertinente des Nations Unies.

Notre organisation a également mis en place et continue à maintenir des systèmes, des procédures et des contrôles appropriés raisonnablement conçus pour faire respecter les lois internationales et réduire l'exposition potentielle aux sanctions. Nous ne faisons pas sciemment de transactions impliquant une personne, une entité, une région, un pays ou une activité faisant l'objet d'interdictions applicables prévues dans des sanctions.

Great-West Lifeco, ses filiales, ses succursales, ses administrateurs et ses dirigeants ne sont en aucun cas une personne sanctionnée ou une entité détenue ou contrôlée par une personne sanctionnée³. Pour obtenir de plus amples renseignements sur notre conseil, y compris l'âge ainsi que la province ou l'État et le pays de résidence des administrateurs⁴, consultez la plus récente <u>circulaire de sollicitation de procurations de la direction</u> de Great-West Lifeco.

En plus des exigences pertinentes de la politique de LCB, notre norme prévoit les exigences suivantes :

- Nomination d'un agent de conformité aux sanctions
- Formation de sensibilisation aux sanctions à l'intention de tous les employés
- Évaluation des risques, y compris pour les nouvelles initiatives clés (p. ex. les fusions et acquisitions)
- Détections, enquêtes, gels d'actifs et présentation de rapports

Prévention et détection de la corruption

Nous sommes déterminés à mener des activités équitables et responsables et interdisons toute forme de corruption. Nous avons établi un programme officiel de lutte contre la corruption pour gérer les risques de corruption. Les normes minimales énoncées dans notre politique de lutte contre la corruption comprennent, sans s'y limiter :

- Gouvernance et principes démontrant l'engagement de la direction à l'égard de la lutte contre la corruption
- Politiques et procédures écrites qui définissent toutes les obligations pertinentes ainsi que les processus et mesures de contrôle connexes, notamment pour ce qui suit :
 - Cadeaux et divertissements
 - o Paiements de facilitation

³ Le terme « personne sanctionnée » désigne toute personne ou entité (« personne ») visée par les lois sur les sanctions des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Union européenne (ou de tout pays membre de celle-ci) ou du Canada ainsi que toute entité détenue ou contrôlée, directement ou indirectement, par une ou plusieurs de ces personnes.

⁴ Données à jour en date de la circulaire.

- o Contributions politiques, dons de bienfaisance et commandites
- Fournisseurs
- Registres et dossiers
- Formation sur la sensibilisation à la lutte contre la corruption à l'intention de tous les employés
- Évaluation des risques, y compris pour les nouvelles initiatives clés (p. ex. les fusions et acquisitions)

Prévention et détection de la fraude

Nous avons établi un programme officiel de gestion des risques de fraude pour évaluer, prévenir, détecter et combattre ce genre de crimes ainsi que mener des enquêtes à l'égard de ceux-ci en temps opportun. Les normes minimales énoncées dans notre politique de gestion des risques de fraude comprennent, sans s'y limiter :

- Gouvernance et principes démontrant l'engagement de la direction à adopter une culture de sensibilisation à la fraude
- Politiques et procédures écrites pour communiquer les attentes concernant l'approche cohérente de la gestion du risque de fraude
- Formation sur la sensibilisation à la fraude à l'intention de tous les employés
- Évaluation des risques, y compris pour les nouvelles initiatives clés (p. ex. les fusions et acquisitions)
- Techniques de prévention de la fraude pour éviter et atténuer les risques potentiels de fraude
- Techniques de détection des fraudes pour déceler les cas de fraude

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes de notre organisation de lutte contre la criminalité financière, veuillez envoyer un courriel à l'adresse GFCRC@canadavie.com.

Alexandra Orchard

Vice-président, responsable principal de la lutte contre le blanchiment d'argent et chef, Risque de criminalité financière, Échelle mondiale Le 21 février 2025